



COMMUNIQUÉ

Pratique du VTT enduro sur le territoire des 4 Montagnes

La pratique du VTT enduro* s'est accentuée sur le massif du Vercors, suivant une tendance nationale et s'appuyant sur les potentialités qu'offre notre massif. Aux côtés d'une offre officielle considérée comme insuffisante par les pratiquants, se sont également développés des itinéraires sauvages, aménagés sans l'accord des propriétaires, majoritairement en forêt. Nous sommes de plus en plus régulièrement alertés sur les conflits d'usage qui en découlent.

Un état des lieux a donc été réalisé sur le territoire des 4 Montagnes pour pouvoir mieux connaître cette pratique (les sentiers les plus empruntés, les flux associés, habitude des pratiquants etc.). Ce travail a été commandité par le Parc naturel régional du Vercors et le Département de l'Isère et s'est déroulé du mois de juin 2022 au mois de mars 2023. Il sera prochainement restitué officiellement.

Ce diagnostic de la pratique actuelle n'est qu'un préalable à une réflexion plus globale que nous voulons mener ensemble et avec les communes, en vue de structurer une offre de VTT enduro sur le Vercors 4 Montagnes. Cette évolution ne pourra se faire que dans la concertation de tous les acteurs concernés, le respect de la propriété, qu'elle soit publique et privée, et la prise en compte de la biodiversité : nous nous engageons à y veiller.

Jacques ADENOT,
Président du Parc naturel régional du Vercors

Franck GIRARD,
Président de la Communauté de Communes
du Massif du Vercors



*VTT enduro : par opposition au VTT de randonnée, il s'agit d'une pratique centrée sur la descente d'itinéraires ludiques et généralement étroits